

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 2016
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : vendredi 27 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de conseillers présents : 55 (54 pour les délibérations 16-154 et 16-155)

Nombre de conseillers votants : 65 (64 pour les délibérations 16-154 et 16-155)

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alexandre DELACOUR – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRE – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Marie-Pierre DUMONT – Bruno CANIVET – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOUA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Samuel ONFRAY – Nadine TERNISIEN – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Bernard CANCALON – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

CONSEILLER SUPPLÉANT PRÉSENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Annick VAUQUELIN – Amélia BREANT – Daniel BAYART.

POUVOIRS :

Madame ROUZEE à Madame LANGEARD, Monsieur LECUYER à Monsieur BIDAULT, Madame OUADAH à Madame PERCHET, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Madame DJEMEL à Monsieur LANIC, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET, Madame PONS à Monsieur BAYART, Monsieur LEMARCHAND à Monsieur DAGOMET, Monsieur COURANT à Monsieur LEROY, Monsieur AMSALEM à Madame JOURDAN.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Pierre BRÉVAL – Alain LEMARCHAND – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Sylviane LORET – Hafidah OUADAH – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Patrice YUNG – Jacky FLEITH – Angélique CHASSY – Pascal LEMAIRE – Catherine DUVALLET – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Mickaël AMSALEM et Bernard LEROY pour les délibérations 16-154 et 16-155.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Hervé NEVEU – Laurent PORTENEUVE – Vincent VORANGER.

Secrétaire : OUSMANE N'DIAYE.

Monsieur LEROY ouvre la séance en faisant un point sur les crues qui touchent actuellement la Seine, l'Eure et l'Îton :

« Nous sommes en face d'un épisode de crue peu habituel puisque nos équipes ont relevé un débit de 62 m³/s sur l'Eure alors qu'à cette période, le débit s'élève habituellement à 30 ou 35 m³/s. Le service Milieux naturels est entièrement mobilisé pour faire passer cette onde de crue et travaille en liaison avec la Préfecture qui a mis en place une cellule d'alerte.

Il faut remercier la mobilisation des équipes et, plus particulièrement, Patrice HAUDUC qui surveille les niveaux d'eau au centimètre près ; y compris la nuit. Il est en contact permanent avec les

turbiniens afin d'ouvrir ou de fermer les vannages. Le plus fort de l'onde de crue devrait toucher notre territoire samedi et dimanche ».

Au terme de cette information, Monsieur LEROY demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur LEROY passe à l'ordre du jour et cède la parole à Monsieur DELAMARE.

16-149 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois d'avril 2016.

16-150 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois d'avril 2016.

Monsieur VASSARD rappelle néanmoins qu'il ne saisit pas l'intérêt de certaines subventions, telles celles versées à l'association *Lire et faire lire*, certains abonnements souscrits auprès de la presse ou, encore, des marchés complémentaires contractés à hauteur de 27 000 € pour achever le pôle régional d'agriculture biologique des hauts prés.

Monsieur LEROY rappelle à Monsieur VASSARD que ce dernier marché représente globalement 1% du montant initial des travaux et que cette dépense reste dans les limites du marché.

Il profite de cette remarque pour informer l'assemblée que le bâtiment rénové sera inauguré dans le courant du mois de septembre. « Vous aurez donc tout loisir pour constater à quoi ont été employées ces sommes » conclut-il.

16-151 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur COUTINHO-MONTEIRO Sarah et Manuel pour la construction de leur résidence principale à Quatremare,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle DESCHAMPS Delphine et monsieur AYOUB Guillaume pour la construction de leur résidence principale à Louviers,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur DIENIS Emeline et David pour la construction de leur résidence principale à Amfreville Sur Iton,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle AUBERT Marjory et monsieur BOXBERGER Xavier pour la construction de leur résidence principale à la Vacherie,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle MENU Emmanuelle et monsieur CHEVALIER Mickaël pour la construction de leur résidence principale à Amfreville Sur Iton,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur GUESNEL Jennifer et Ludovic pour la construction de leur résidence principale à la Vacherie

Le Conseil communautaire dit également :

- Que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention.

- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération ;
- que la dépense afférente sera imputée au budget communautaire sur le budget HABITAT à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes.

16-152 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Louviers Shopping – Subvention complémentaire 2016 – Signature d'un avenant – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- accepte de passer un avenant à la convention cadre n°2016-102 avec l'association *Louviers Shopping* et de verser une subvention complémentaire de 19 050 € T.T.C. à cette association ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1, avec l'association *Louviers Shopping*, afin de prendre en compte l'augmentation de la subvention d'un montant de 19 050 €.

Le montant de la subvention passe de 2 700 € à 21 750 € au titre de l'année 2016.

16-153 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2015 Budget Principal, Budgets annexes : Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut Débit, Activités économiques artisanales et commerciales, Gendarmerie, Lotissements aménagement des zones et parcs d'activités, Opérations du PLH

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire adopte :

- le compte de gestion du budget principal, **par 46 voix POUR et 19 abstentions**,
- le compte de gestion des budgets annexes, **par 56 voix POUR et 9 abstentions**.

Monsieur LEROY fait remarquer au conseil communautaire que le vote des comptes de gestion entérine la similarité des comptes de l'Agglomération et du comptable public. En ce sens, l'abstention sur ce vote lui paraît être un très mauvais signal envoyé au comptable public.

16-154 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budget principal – Adoption du compte administratif 2015

Au terme de la présentation de ces comptes administratifs, Monsieur LANIC salue « *la situation financière très saine de l'Agglomération. Ces résultats sont, en partie, dus à l'héritage de la précédente mandature. L'Agglomération enregistre un important excédent financier. Parallèlement, la fiscalité redistribuée aux communes est en baisse. Il serait donc bon, je pense, que l'Agglomération redistribue une partie de cet excédent aux communes les plus en difficulté* ».

Monsieur DELAMARE analyse cet excédent différemment, insistant sur le fait que le glissement des dépenses d'un exercice sur l'autre est à l'origine de ces bons résultats.

Monsieur LEROY entend la remarque formulée par Monsieur LANIC et indique qu'elle sera étudiée dans le cadre de la décision modificative budgétaire.

De son côté, Monsieur MADROUX a souligné que l'Agglomération conserve de grandes marges de manœuvres budgétaires mais doit également composer avec la réduction brutale des dotations versées par l'Etat ; « baisses de dotations décidées par un gouvernement soutenu par Monsieur LANIC ».

Monsieur MADROUX a également salué le travail de contention des dépenses effectué par les élus et les fonctionnaires avant de se déclarer « *surpris que des délégués communautaires ne votent pas le budget mais demandent une rallonge financière à l'agglomération afin d'équilibrer leurs budgets* ».

Revenant au vote des comptes de gestion, Monsieur VASSARD a déclaré qu'il ne votait pas contre le percepteur, mais contre le budget [ndlr : Monsieur VASSARD s'est en fait abstenu].

Monsieur LEVITRE ne goûte pas la remarque de Monsieur MADROUX et insiste sur le fait que « *les baisses de dotations ont débuté sous SARKO. De plus, au premier tour, nous avons voté MELANCHON, pas SARKOZY contrairement à vous, Monsieur MADROUX* ».

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, **par 44 voix POUR et 20 abstentions**, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2015 ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2015.

Le Conseil communautaire dit également que l'affectation comptable des résultats issus de la gestion comptable seront repris dans le cadre de la décision modificative budgétaire n° 1/2016.

Comme le veut l'usage républicain, Monsieur LEROY s'est momentanément absenté lors du vote de cette délibération et n'a pas pris part au vote.

16-155 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budgets annexes Eau Potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Activités économiques artisanales et commerciales, Réseau Haut Débit, Gendarmerie, Aménagement des Parcs et Zones d'activités, PLH, opérations d'urbanisme – Adoption des comptes administratifs 2015

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire approuve les comptes administratifs des budgets annexes pour l'exercice 2015, ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2015 pour les budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Activités économiques artisanales et commerciales, Réseau Haut Débit, Gendarmerie, Aménagement des PA et ZA, PLH opérations d'urbanisme selon les votes suivants :

Budget annexe Eau potable : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Budget annexe Assainissement collectif : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Budget annexe SPANC : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Budget annexe Transports : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Budget annexe Crèche d'Entreprises : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Budget annexe Activités économiques artisanales et commerciales : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Budget annexe Réseau Haut Débit : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Budget annexe Gendarmerie : **adopté par 43 voix POUR, 2 voix Contre et 19 abstentions.**

Budget annexe Aménagement des PA et ZA : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Budget annexe PLH opérations d'urbanisme : **adopté par 45 voix POUR et 19 abstentions.**

Comme le veut l'usage républicain, Monsieur LEROY s'est momentanément absenté lors du vote de cette délibération et n'a pas pris part au vote.

16-156 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budget principal – Affectation des résultats comptables issus de la gestion 2015

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, **par 47 voix POUR et 18 abstentions**, le conseil communautaire :

- décide de procéder à l'affectation des résultats comptables issus de la gestion 2015 au budget 2016 ;
- approuve l'affectation d'une somme de 12 997 649,16 euro en section d'investissement suivant le tableau d'affectation annexé à la présente délibération ;
- dit que cette décision donnera lieu aux écritures suivantes reprises au budget 2016 par voie de décision modificative budgétaire n°1/2016.

16-157 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Réseau Haut Débit, Activités économiques artisanales et commerciales, Maintien à domicile, Gendarmerie, Aménagement des zones et parc d'activités, PLH – Affectation des résultats comptables 2015

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, **par 45 voix POUR et 20 abstentions**, le conseil communautaire décide de procéder à l'affectation comptable des résultats issus de la gestion 2015 selon les modalités figurant ci-dessous et de porter aux budgets 2016 les restes à réaliser selon les listes établies et signées par l'ordonnateur au 31 décembre 2015.

Le Conseil communautaire dit également que les affectations comptables seront reprises dans le cadre de décisions modificatives budgétaires N°1-2016.

Affectation des résultats comptables 2015 des budgets annexes



Budget Annexe Eau potable

Le Compte administratif du budget Eau potable laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 187 049,80 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(+) 72281,02 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 365 898,52 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(+) 438 179,54 euro**
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour **(-) 90 928,88 euro**
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(+) 347 250,66 euro**
-

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 534 300,46 euro**

Le conseil décide d'affecter optionnellement le résultat de la section d'exploitation, soit **(+) 187 049,80 euro** au financement de la section d'investissement.



Budget Annexe Assainissement collectif

Le Compte administratif du budget Assainissement collectif laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 633 203,38 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 4 567 045,81 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 811 115,21 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(-) 3 755 930,60 euro**
- Un excédent de financement des restes à réaliser pour **(+) 3 137 903,11 euro**
- Un besoin de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(-) 618 027,49 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 15 175,89 euro**

Le conseil décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation, soit (+) 633 203,38 au financement de la section d'investissement



Budget Annexe SPANC

Le Compte administratif du budget SPANC laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 60 801,71 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 9 338,64 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(-) 6 410,36 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(-) 15 749 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 45 052,71 euro**

Le conseil décide d'affecter réglementairement la somme de 15 749 euro en section d'investissement pour couvrir la besoin de financement et de reporter le solde, soit (+) 45 052,71 euro en section d'exploitation.



Budget Annexe Transports

Le Compte administratif du budget transports laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 720 804,87 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(+) 538 577,41 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 1 013 441,43 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(+) 1 552 018,84 euro**
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour **(-) 206 979,79 euro**
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(+) 1 345 039,05 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 2 065 843,92 euro**

Le conseil décide d'affecter 664 378,87 euro au financement de la section d'investissement et de reporter 56 426 euro en section d'exploitation.



Budget Annexe Crèche d'entreprises

Le Compte administratif du budget Crèche d'entreprises laisse apparaître aux termes de la gestion 2015 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 146 775,78 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(+) 495 349,10 euro**

- Un solde antérieur reporté de **(+) 997 878,70 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(+) 502 529,60 euro**
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour **(-) 778 537,57 euro**
- Un besoin de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(-) 276 007,97 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(-) 129 232,19 euro**

Le conseil décide d'affecter la somme de 146 775,78 euro du résultat de la section d'exploitation au financement de la section d'investissement.



Budget Annexe Réseau Haut débit

Le Compte administratif du budget Réseau Haut Débit laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 86 013,91 euro**

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 15 082,00 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 74 507,97 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(+) 59 425,97 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 145 439,88 euro**

Le conseil décide de ne pas procéder à une affectation et décide reporter les soldes de section sur les sections respectives.



Budget Annexe Activités économiques, artisanales et commerciales

Le Compte administratif du budget Activités économiques, artisanales et commerciales laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 600 758,16 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 421 903,75 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 86 284,77 euro**
- Un résultat comptable consolidé de **(-) 335 618,98 euro**
- Un besoin de financement des restes à réaliser pour **(-) 82 552,38 euro**
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(-) 418 171,36 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 182 586,80 euro**

Le conseil décide d'affecter 432 958,16 euro au financement de la section d'investissement, et de reporter 167 800 euro en section d'exploitation.



Budget Annexe Gendarmerie

Le Compte administratif du budget gendarmerie laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un excédent d'exploitation de clôture de **(+) 203 441,83 euro**.

La section d'investissement laisse apparaître au terme de la gestion 2015 :

- Un résultat d'exécution propre à l'exercice de **(-) 314 464,24 euro**
- Un solde antérieur reporté de **(+) 8 996 103,60 euro**
- Un excédent de financement de clôture de **(+) 8 681 639,36 euro**

- Un besoin de financement des restes à réaliser pour (-) **1379 838,97 euro**
- Un excédent de financement de clôture après intégration des restes à réaliser de **(+) 7 301 800,39 euro**

Soit un résultat de clôture consolidé de **(+) 7 505 242,22 euro**

Le conseil décide d'affecter optionnellement, la totalité du résultat de la section d'exploitation, soit 203 441,83 euro au financement de la section d'investissement.



Budget Annexe Aménagement des parcs et zones d'activité

Le Compte Administratif du budget de lotissement Aménagement des parcs et zones d'activités laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un besoin de financement en section d'investissement de clôture de **(-) 1 094 626,71 euro**.

Cette somme sera réglementairement reprise dans les écritures liées à la gestion 2016 report à nouveau en section d'investissement.



Budget Annexe Aménagement PLH

Le Compte administratif du budget de lotissement Programme local d'habitat laisse apparaître au terme de la gestion 2015 un besoin de financement en section d'investissement de clôture de **(-) 2 779 485,65 euro**.

Cette somme sera réglementairement reprise dans les écritures liées à la gestion 2016 report à nouveau en section d'investissement.

16-158 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budget principal – Décision modificative n°1/2016

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire approuve, **par 46 voix POUR et 19 abstentions** :

- la décision modificative budgétaire n°1/2016 sur le budget principal de l'Agglomération Seine-Eure ;
- le versement d'un complément de subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale de 73 887,25 euro ;
- le versement une subvention d'équipement d'un montant de 308 213,20 euro au budget Activités économiques, artisanales et commerciales ;
- l'annulation de la subvention d'équilibre pour le budget crèche d'entreprises initialement prévue pour un montant de 13 944,00 euro ;
- le reversement par le budget annexe Réseau Haut Débit de l'excédent d'exploitation constaté d'un montant de 86 013,91 euro.

16-159 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Réseau Haut Débit, Gendarmerie, Activités économiques artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH – Décision modificative n°1/2016

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, **par 45 voix POUR et 20 abstentions**, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote des décisions budgétaires modificatives n°1 sur l'exercice 2016 par chapitres au niveau de la section de fonctionnement ou exploitation, ainsi que par chapitre ou opération d'équipement en section d'investissement selon les tableaux de synthèse annexés ;

- approuve les décisions budgétaires modificatives n°1 sur l'exercice 2016 pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèche d'Entreprises, Réseau Haut Débit, Gendarmerie, Activités économiques, artisanales et commerciales, Aménagement des parcs et zones d'activités, P.L.H.

16-160 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Versement d'une indemnité de conseil au Trésorier de l'Agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du Trésorier et de lui accorder l'indemnité de conseil à son taux maximum.

Le Conseil communautaire dit également que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Pascal HAUSS, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Val de Reuil à compter du 1^{er} janvier 2016.

16-161 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ADMINISTRATION GENERALE – Convention avec la Société des Autoroutes Paris Normandie (SAPN) pour la complétude du diffuseur d'Heudebouville

NB : Pour la clarté du débat, différence est faite entre un diffuseur (sortie d'une autoroute vers le réseau secondaire A13/Heudebouville) et un échangeur (mise en connexion de deux autoroutes A13/A154).

Monsieur LEROY ouvre la discussion en expliquant que « nous avons eu une bonne nouvelle : les emprises permettent de réaliser ce diffuseur. C'est techniquement possible.

Autre bonne nouvelle, nous avons l'appui de la Région et du Conseil départemental sur ce dossier.

Mais il faut obtenir une dérogation, de la part de l'Etat, permettant de réaliser ces travaux. Nous devons donc monter un dossier de demande de principe auprès de l'Etat. Le coût de ce dossier s'élève à 50 000 €. Une fois monté, il nous permettra de passer à la phase opérationnelle.

La réalisation de ce 2^e demi-diffuseur, permettant aux véhicules de sortir directement de l'A13 dans le sens Rouen-Heudebouville et d'y entrer dans le sens Heudebouville-Rouen, devrait démarrer fin 2019 ; début 2020 si tout va bien. Finalement, nous allons y arriver ! » se réjouit-il.

Madame DORDAIN ne partage pas cet enthousiasme :

« Très honnêtement, j'ai pensé que la bonne nouvelle, c'était la suppression du péage de Val de Reuil. Nous allons voter l'inscription de 50 000 € dans une énième étude... Mon intervention tient plus de la réflexion que d'une véritable question...

Je crois qu'il faut vraiment réfléchir sur la façon dont nous massacrons le territoire » constate-t-elle.

Monsieur ZOUTU présente sa vision du sujet :

« A Heudebouville, nous subissons, les inconvénients et les difficultés depuis des années. Nous n'avons qu'une envie, c'est que ce diffuseur puisse être réalisé. Heudebouville a besoin de ce diffuseur. Des entreprises, qui étaient pourtant intéressées, ne viennent pas à cause de ça.

On ne peut pas opposer ce qui peut se passer sur le territoire. Je suis heureux que l'étude commandée en 2007 puisse se réaliser.

Et lors de nos réunions avec le Préfet, nous avons évoqué la question des sorties de Criquebeuf, Val de Reuil et Heudebouville ».

« La situation est très grave à Criquebeuf, mais rien n'est fait pour que cela change » maintient Madame DORDAIN.

« Rachida DORDAIN a cinquante fois raison, confirme Monsieur JAMET. Quatre sujets nous préoccupent :

- une sortie accidentogène à Criquebeuf ;
- le demi échangeur de Louviers doit devenir un véritable échangeur ;
- la question de la destruction des paysages dans le cadre du futur contournement Est de Rouen ;
- l'imposition supplémentaire pour tous ceux qui viennent travailler à Val de Reuil – voire même au Vaudreuil, cher Bernard LEROY – et qui subissent une double peine pour entrer et sortir de Val de Reuil. C'est tout simplement inique, injuste, incohérent, incroyable.

Sans oublier la découpe de chacun des sujets comme le saucisson ! Vous êtes baladé par la SAPN » dénonce-t-il.

Monsieur LEVITRE s'accorde avec les propos tenus par Madame DORDAIN et Monsieur JAMET : « C'était, globalement, le sens de mon intervention. Il faut une vue d'ensemble des flux sur l'A13, de Criquebeuf à Heudebouville. Nous sommes contre la future liaison A28/A13 - comme l'Agglomération, d'ailleurs – qui défigurera nos communes. Il n'y a pas de quoi sourire lorsque l'on regarde l'avenir. La seule gratuité du péage d'Incarville réglerait 80 % - oui ! 80 % - des problèmes » insiste-t-il.

« J'avoue que je n'ai pas trop compris à quoi serviront les 50 000 € que nous allons payer, relève Monsieur JACQUET. Et j'ai de réelles inquiétudes sur le mode de financement de ce demi-diffuseur. Est-ce l'Agglomération qui paiera tout ou partie des travaux ? J'avoue néanmoins que c'est une bonne nouvelle pour les ECOPARCS 1, 2 et 3 ; ainsi que pour Vironvay et Heudebouville.

Mais vous envoyez un signal catastrophique vers les habitants du territoire qui subissent, chaque jour, les difficultés à circuler et qui vont penser que vous les abandonnez ! ».

Ce dialogue avec la SAPN pour réaliser le demi-diffuseur d'Heudebouville est un très mauvais message. Vous privilégiez Heudebouville au détriment de Criquebeuf ! Mais c'est impossible à soutenir ! Croyez-moi, bien que je ne le souhaite pas : tout ceci va finir très mal »...

Monsieur CANIVET souligne à son tour « qu'une fois de plus, on privilégie le transport automobile individuel. Mais il manque une rondelle au saucisson : les transports collectifs. Il n'y a aucun moyen de transport rapide autre que l'automobile entre Rouen, Louviers et Evreux. Tant que cette question n'aura pas été réglée, on aura toujours les mêmes problèmes » insiste-t-il.

« Je suis pour la bretelle d'Heudebouville et contre le contournement » intervient Monsieur VASSARD.

Monsieur LEROY analyse ce dossier différemment :

« Sur les 10 000 véhicules par jour qui sortent à Criquebeuf, on estime à 1 700 ceux qui se dirigent à Heudebouville. Donc, si ce diffuseur est réalisé, on assistera mécaniquement à une baisse du trafic de l'ordre de 10 à 15 %.

Sur la question du péage d'Incarville : aucune décision n'a été prise. De mon côté, j'estime que la problématique de ces trois diffuseurs est liée et je maintiens la pression en conséquence. Mais la SAPN met tout en stand-by !

Enfin, par rapport à la sortie de Criquebeuf, je vous assure que nous mettons la pression. La SAPN vient d'ailleurs d'installer des dispositifs signalétiques ».

Monsieur JACQUET ne partage pas du tout le raisonnement de Monsieur LEROY :

« Mais enfin, Bernard ! Si on sort à Criquebeuf, c'est pour ne pas payer à Incarville ! Et si on n'est pas prêt de payer à Incarville, on ne sera pas plus prêt de payer à Heudebouville ! Il y aura, à coup sûr, un coup d'accélérateur pour les parcs d'activités, mais il ne réglera en rien le problème de Criquebeuf. On se moque des gens, voilà tout »...

Monsieur JAMET intervient à son tour :

« Je suis désolé, Bernard, mais nous ne pouvons pas cautionner votre attitude. Si les trois diffuseurs sont liés, ne saucissonnez pas !

Vous donnez l'impression de choisir ce qui vous plaît dans le menu. Résultat : vous opposez deux parties du territoire. Et ne dites pas « on ne peut pas faire grand-chose ».

Il y a eu la plainte déposée par Richard JACQUET. Il y a le recours administratif lancé contre le péage d'Incarville. Il faut refuser. C'est insupportable » martèle-t-il.

« Effectivement, reconnaît Monsieur LEROY sur le ton de l'ironie, la SAPN a eu très peur des actions lancées par Jean-Louis DESTANS, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL et vos autres amis.

En ce qui me concerne, je suis favorable à une politique des petits pas qui permet de faire avancer ce dossier. Nous avons des rapports extrêmement fermes avec la SAPN. Nous discutons pied à pied l'ensemble des arguments.

Ce dossier est bon pour le territoire ; stratégique pour le développement économique puisque 76 % des recettes perçues par l'Agglomération sont versés par les entreprises. Sans oublier le taux de chômage faramineux, auquel nous devons nous attaquer par tous les moyens possibles !

Nous devons nous préoccuper du développement économique. Chacun le fait à sa façon ; je le fais à la mienne » souligne-t-il.

« Mais il ne faut pas opposer les hommes, Bernard, estime Monsieur JACQUET. Surtout pas les élus et les citoyens qui cherchent des solutions. Il faut faire le demi diffuseur d'Heudebouville, tout comme il est nécessaire de trouver une solution pérenne à l'encombrement du diffuseur de Criquebeuf. Il faut maintenir la pression » insiste-t-il.

Monsieur LEVITRE rappelle à son tour que *« 250 personnes se sont rassemblées pour créer une association car elles sont inquiètes pour leurs vies lorsqu'elles attendent sur la bande d'arrêt d'urgence, à Criquebeuf.*

Et puisqu'il est question de développement économique, des entreprises de l'Agglomération envisagent très sérieusement un déménagement au Havre, tant elles ne supportent plus l'encombrement du diffuseur de Criquebeuf aux heures d'embauche et de sorties de bureaux ».

Monsieur LEROY revient sur la question formulée par Monsieur JACQUET sur l'utilité du dossier :

« Il s'agit de monter un dossier technique très complet permettant de passer les différents niveaux d'instruction au niveau de l'Etat. La SAPN est concessionnaire de l'autoroute A3 et ne mène des travaux qu'avec l'accord de l'Etat. Le demi-diffuseur d'Heudebouville sera constitué de deux bretelles à péage. Les utilisateurs paieront pour entrer sur l'A13 et pour en sortir »...

« La SAPN reconnaît-elle-même l'absurdité de la localisation du péage d'Incarville, mais il lui rapporte de l'argent » souligne Monsieur JAMET.

« Les automobilistes auront le choix de le prendre ou non » insiste Monsieur LEROY.

« Je suis tout de même surprise que vous donniez des arguments en faveur du péage, s'agace Madame DORDAIN. L'idée...C'est bien de définir une stratégie commune, non ? Pas de monter les communes les unes contre les autres » !

Monsieur JAMET confirme :

« Nous allons nous abstenir de voter cette délibération mais il ne s'agit pas d'opposer les habitants. Plutôt une question de choix :

- aller faire les courses à Tourville et ne pas payer,
- aller faire les courses à Val de Reuil et payer deux fois pour le même tronçon d'autoroute.

Sur le contournement Est : c'est aujourd'hui qu'il faut se battre !

Pour conclure, nous n'allons pas empêcher Heudebouville d'avoir un diffuseur complet, mais nous restons lucides : cela ne va pas améliorer nos vies ».

Monsieur LEROY profite du débat pour confirmer à l'assemblée que « les résultats de l'étude que nous avons commandée sur le futur contournement Est de Rouen seront présentés au Bureau communautaire du 9 juin. Ce sera la position de l'Agglomération sur ce dossier ».

Monsieur LANIC présente ses excuses à Monsieur LEROY pour les propos qu'il a tenus et qui ont été rapportés dans l'hebdomadaire *La Dépêche*. « Je n'ai rien compris à cet article. Je n'ai pas saisi que tu faisais les questions et les journalistes les réponses. Je me suis emporté et je regrette ce que j'ai dit ».

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 37 voix POUR, 2 voix CONTRE et 26 abstentions**, le conseil communautaire accepte de signer avec la SAPN, société concessionnaire de l'A13, une convention de financement pour la réalisation d'un dossier de demande de principe relatif au complément du diffuseur d'Heudebouville. Le montant de la prestation à charge de l'agglomération s'élève à 50 000 €.

16-162 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Eure et l'Agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de communauté décide, **à l'unanimité**, de l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 400 € au bénéfice du CDRP27, au titre de la convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée pour l'année 2016.

16-163 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – TOURISME – Appel à projets de la Région «Pour un tourisme rural et durable en Normandie» – Candidature de l'Agglomération Seine-Eure – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- décide de porter la candidature de l'Agglomération Seine-Eure pour l'appel à projets de la Région, en présentant le projet d'aménagement de l'île de la Poterie à Pont de l'Arche pour la création d'une escale de croisière fluviale sur la Seine,
- décide de solliciter les fonds européens FEADER, au titre de la sous-mesure 7.5 « Pour un tourisme rural et durable » du programme de développement rural (PDRR) 2014-2020,
- valide le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES LIEES AU PROJET (Montant HT en €)

DEPENSES INELIGIBLES	
Etudes d'opportunité et de faisabilité	25 000
Acquisitions foncières et frais d'actes	33 000
Plan marketing et de communication	30 000
TOTAL DES DEPENSES INELIGIBLES	88 000

DEPENSES ELIGIBLES	
Travaux de construction, de restructuration ou de rénovation lourde d'un (de) bâtiment(s)	1 500 000
Frais généraux, visés à l'article 45-2c du règlement 1305-2013, directement liés aux investissements éligibles	150 000
TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES	1 650 000

COÛT TOTAL DU PROJET	1 738 000€
-----------------------------	-------------------

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET
(établi sur coût total des dépenses éligibles = 600 000€)

CO-FINANCEURS APPORTANT DES AIDES PUBLIQUES	
Collectivités territoriales	200 000
Autofinancement du maître d'ouvrage public appelant du FEADER	100 000
Financement européen sollicité : FEADER (50% maximum de la dépense publique éligible)	300 000
SOUS-TOTAL CO-FINANCEMENTS PUBLICS (Art. 5 de l'appel à projets : le taux d'aide public est de 100% maximum ou le taux maximum autorisé par le régime d'aide d'Etat mobilisé)	600 000

CONTRIBUTIONS PRIVEES ET FINANCEMENT ADDITIONNEL	
Autre financeurs privés	100 000
Financement additionnel : autofinancement du maître d'ouvrage public et/ou cofinancements publics n'appelant pas de FEADER	1 038 000
SOUS-TOTAL FINANCEMENT ADDITIONNEL	1 138 000

16-164 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – TOURISME – Désignation des représentants de l'Agglomération Seine-Eure au comité de direction de l'établissement public industriel et commercial de l'Office de tourisme Seine-Eure – Modification

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne Monsieur François HUYGHE délégué titulaire (parmi les représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme) de l'Agglomération Seine-Eure au comité de direction de l'établissement public industriel et commercial de l'Office de tourisme Seine-Eure.

16-165 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – TOURISME – Appel à projets « Réinventer la Seine » – Convention de groupement de commandes relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur JACQUET manifeste sa satisfaction : « C'est une formidable opportunité pour l'Agglomération, le tourisme et le développement économique. Avec ces haltes, les touristes irrigueront le territoire » estime-t-il.

Monsieur JUBERT est plus mesuré :

« C'est très bien, mais ce n'est pas parce qu'on construit une halte que les bateaux vont s'arrêter ! Nous devons donc faire en sorte qu'il s'arrêtent ».

« Nous allons travailler au développement d'une offre touristique ; une offre en adéquation avec la clientèle. Le travail a déjà commencé » répond Monsieur CALAIS.

« Je suis, bien évidemment, très satisfait pour mon ami Richard, qui va bénéficier de nouveaux garages à bateaux, ironise Monsieur LANIC. Plus sérieusement, il existe, dans une commune de l'agglomération, des garages à bateaux qui sont sous-utilisés. Pourquoi ne pas les utiliser et développer, une offre touristique vers Biotropica avec des cars stationnés à Poses ? De plus, il y aura des problèmes de régulation dans l'accès aux pontons avec la hausse du trafic des croisiéristes et des containers Nous devons donc travailler cet aspect du dossier avec VNF » préconise-t-il.

« Il y a encore 10 ans de cela, il n'y avait pratiquement pas de croisiéristes sur la Seine, rappelle Monsieur LEROY. Or, ce secteur est en plein développement. Le site de Pont de l'Arche a été choisi car, dans un premier temps, il paraît être le plus attractif. Nul doute que d'autres escales verront le jour si cela marche ».

Monsieur CALAIS précise que c'est la société qui affrète les bateaux qui a repéré le site de Pont de l'Arche.

Madame BLANDIN souligne à son tour que « c'est une très bonne idée de desservir une localité qui, ainsi sera mise en valeur. Cela profitera également aux communes des Damps et d'Igoville ou exerce un faïencier spécialiste du style vieux Rouen. Franchement, c'est une très bonne idée » insiste-t-elle.

« Le FN est d'accord, mais tient à faire savoir qu'il y a d'autres territoires à aménager » précise Monsieur VASSARD.

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le principe et les modalités de passation d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la Ville de Paris, le GIE Haropa, la Communauté d'Agglomération Havraise, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie relative à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'appel à projets innovants « Réinventer la Seine ».

16-166 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Tarification des accueils pour les séjours et stages d'été 2016

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire accepte à l'unanimité les tarifications suivantes :

Séjours de 2 à 3 jours :

Tarif de la journée + 20 €
Tarif du repas 1 € le midi et 1 € le soir

Séjours de 4 à 5 jours :

Tarif de la journée + 30 €
Prix du repas 1 € le midi et 1 € le soir

Stages de 2 à 3 jours :

Tarif de la journée + 20 €
Tarif du repas 1 € le midi et 1 € le soir

Stages de 4 à 5 jours :

Tarif de la journée + 30 €

Tarif du repas 1 € le midi et 1 € le soir

Veillées dans les ALSH :

Tarif 5 €

Retard en fin de journée :

Tarif 5 €

**16-167 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES
DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Convention avec Api Restauration pour la
fourniture et le portage des repas et gouters des enfants et animateurs pour les séjours et
les stages de l'été 2016**

La délibération ayant été présentée, Monsieur LANIC constate :

« Je ne comprends pas pourquoi nous ne travaillons pas avec la régie des Deux aires et que nous ayons fait le choix d'une société privée proposant de la bouffe insipide, alors que nous privilégions l'éveil au goût et les circuits courts »...

Monsieur DUFOR a précisé que ce marché avait été mis en place parce que certaines communes travaillent déjà avec ce prestataire.

A son tour, Madame TERLEZ précise :

« Nous travaillons actuellement à la syndication. En effet, il faut que la structure existe avant qu'un service et une tarification soient proposés aux communes. Cette syndication devrait être effective au 1^{er} septembre. Nous travaillerons avec le service Jeunesse de l'Agglomération et avec le CIAS ».

Monsieur PIEDNOËL revient sur la demande faite, par le service jeunesse de l'Agglomération, d'une salle pour accueillir les enfants prenant leur repas du midi.

Monsieur DUFOR ayant indiqué que, finalement, ces repas seraient pris dans un local mis à disposition par la commune de Léry, Monsieur PIEDNOËL regrette de ne pas avoir été mis au courant de ce choix.

Sur rapport de Monsieur DUFOR, le conseil communautaire accepte à l'unanimité les tarifications suivantes :

Pour les enfants :

- Déjeuner	: 2,61 € TTC
- Diner	: 2,61 € TTC
- Gouters 2 éléments	: 0,49 € TTC
- Gouter 3 éléments	: 0,62 € TTC

Pour les animateurs :

- Déjeuner	: 2,80 € TTC
- Diner	: 2,80 € TTC

Supplément pain par personne : 0,16 € TTC

Supplément eau par personne
pour pique-nique : 0,26 € TTC

Plateau NATAMA (allergies) : 11,00 € TTC

16-168 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Participation financière en faveur de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'action menée sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de poursuivre l'attribution d'une participation financière annuelle de 5 000 € TTC à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'ensemble des actions menées au bénéfice de l'Agglomération et de ses habitants ;
- décide de créer une permanence dédiée à la rénovation des logements qui représente une subvention de 1 500 € TTC par an ;
- dit que la permanence dédiée à la rénovation des logements est créée pour trois ans en parallèle de la Maison de la rénovation. Sa reconduction sera soumise à un bilan ;
- décide de mettre en place une convention avec l'ADIL.

16-169 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Réception tacite des travaux de réaménagement d'un laboratoire de recherche en biotechnologie à Val de Reuil – Conventions – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, par 62 voix POUR et 3 abstentions, Le conseil communautaire accepte la réception des travaux dans le cadre d'une convention établie entre l'Agglomération Seine-Eure et les entreprises suivantes et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à la réception des travaux susvisés, fixée au mois de juillet 2013 :

- Lot n°1 : SAUVAGE,
- Lot n°2 : YGLOO ISOLATION,
- Lot n°3 : CARELEC,
- Lot n°4 : Chauffage Tertiaire Industrie,
- Lot n°5 : MORIN,
- Lot n°6 : WESEMANN France,
- Lot n°7 : Entreprise Générale du Bâtiment,
- Lot n°8 : Compagnie Normande des Clôtures,
- Lot n°9 : PHYTO ENVIRONNEMENT.

Lors de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD a estimé que « c'est inquiétant. Vous ne contrôlez rien, ni ici, ni à l'étranger. De ce fait, la garantie décennale ne rentre pas en vigueur ».

Monsieur MADROUX a expliqué à Monsieur VASSARD que la réception du bâtiment a été faite mais pas l'écriture.

16-170 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, DROIT DES SOLS – Foncier – Bilan des décisions d'acquisition et de cession d'immeubles intervenues au cours de l'année 2015

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité :

- du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2015, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Prix
29/01/2015 n° 15-11	84b rue des Masures - Poses	Acquisition à Madame Notheaux pour réalisation travaux d'assainissement	800,00 €

29/01/2015 n° 15-12	18 impasse des Près - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- secteur Ecoquartier	751 503,45 €
26/03/2015 n° 15-88 et 15-88 bis	ZAC des Portes – Val de Reuil	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF - Restauration de la zone humide	321 778,42 €
26/03/2015 n° 15-89 et 15-89 bis	30 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF - Axe structurant	59 417,10 €
28/05/2015 n° 15-128	Rue du Port - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF	304 846,33 €
25/06/2015 n° 15-166	10 impasse des Près - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- secteur Ecoquartier	97 595,90 €
09/07/2015 n° 15-219	Rue Charles Cros/rue de Léry - Louviers	Acquisition à SAS VD Industrie pour archives intercommunales	550 000,00 €
17/12/2015 n° 15-307	ZAC de la Côte de la Justice (ex Mauger et Bouttier) - Louviers	Rachat à l'EPFN dans le cadre du PAF – Aménagement ZAC de la Côte de la Justice	607 072,13 €
Total			2 693 013,33 €

CESSIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de la cession	Prix TTC
19/02/2015 n° 15-37	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	120 000,00 €
19/02/2015 n° 15-38	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	97 920,00 €
28/05/2015 n° 15-127	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	156 364,80 €
24/09/2015 n° 15-224	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	1 189 620,00 €
24/09/2015 n° 15-225	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	45 684,00 €
Total			1 609 588,80€

- du bilan des opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2015 en exécution des décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS					
Date de l'acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Date de délibération et numéro	Prix
06/02/2015	EPFN	18 impasse des Près - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – secteur Ecoquartier	29/01/2015 n° 15-12	751 503,45 € + frais de notaire
16/07/2015	EPFN	30 rue du 11 Novembre Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe structurant	26/03/2015 n° 15-89 bis	59 417,10 € + frais de notaire
16/07/2015	EPFN	Rue du Port - Louviers	Rachat	28/05/2015 n° 15-128	304 846,33 € + frais de notaire
16/07/2015	EPFN	10 impasse des Près - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – secteur Ecoquartier	15/06/2015 n° 15-166	97 595,90 € + frais de notaire
24/07/2015	SAS VD Industrie	Rue Charles Cros/rue de Léry – Louviers	Acquisition pour archives intercommunales	09/07/2015 n° 15-219	550 000,00 + frais de notaire + prorata taxe foncière
16/07/2015	EAD	Rue de Maigremont – Val de Reuil	Acquisition pour construction crèche d'entreprises	30/10/2014 n° 14-281	25 063,69 € + frais de notaire
02/09/2015	Madame	84 bis rue des	Acquisition pour	91/01/2015 –	800,00 € +

	Notheaux	Masures - Poses	réalisation travaux d'assainissement	n° 15-11	frais de notaire
21/10/2015	EURE HABITAT	Quartier Maison Rouge - Louviers	Acquisition pour pôle commercial Maison Rouge	20/11/2014 n° 14-340 bis	96 480,58 € + frais de notaire
22/10/2015	Ville de Louviers	Lotissement Prairie des Fougères - Louviers	Acquisition pour création lotissement et cession	27/02/2014 n° 14-28	A titre gratuit + frais de notaire
30/12/2015	EPFN	ZAC Côte de la Justice (ex expo Mauger et Bouttier) - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre de la ZAC de la Justice	19/11/2015 n° 15-307	607 072,13 € + frais de notaire
<i>Total</i>					2 492 779,18 € + frais de notaire

CESSIONS					
Date de l'acte	Bénéficiaire	Situation de l'immeuble	But de la cession	Date de délibération ou décision et numéro	Prix TTC
01/07/2015	AMI SANTE AU TRAVAIL	Zac Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	22/05/2014 n° 14-110	158 400,00 €
23/10/2015	SCI S3J	Zac Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	24/09/2015 n° 15-225	45 684,00 €
<i>Total</i>					204 084,00 €

16-171 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, DROITS DES SOLS – Foncier – Commune d'Heudebouville – ZAC Ecoparc 3 – Déclaration d'utilité publique – Signature du traité d'adhésion SELLE/BELLEMERE

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le montant de l'indemnité d'expropriation à verser à Monsieur Mickaël BELLEMERE, locataire agricole à savoir 12 444,92 Euros,
- approuve le montant de l'indemnité d'expropriation tel qu'il est ressorti de l'accord après négociation avec Madame Léone SELLE à savoir 48 674,55 Euros, toutes indemnités confondues,
- approuve le traité d'adhésion à conclure avec les expropriés des parcelles ZA 38 et ZD 14 sises à Heudebouville,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes formalités nécessaires qui résultent de cet accord sur le prix et en particulier à signer le traité d'adhésion à expropriation sur la base de cet accord.

16-172 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PROJETS URBAINS – Travaux d'aménagement de la ZAC de la Côte de la Justice à Louviers – Lot n° 2 : Réseaux divers – Procédure adaptée – Avenant n°2 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 avec le groupement ACM TP/ SARL LEBRUN MARIE sis, 130 Rue Nungesser et Coli, 27930 Guichainville, afin de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires.

Le montant total du marché est donc porté de 568 187 € HT à 593 657 € HT.

16-173 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – EAU POTABLE – Délégation de service public relative à la distribution d'eau potable sur les communes d'Incarville, La Haye Le Comte, Léry, Le Manoir, Pitres, Pont de L'Arche, Poses, Louviers, Val de Reuil, Le Vaudreuil, Saint Etienne du Vauvray, Saint Pierre du Vauvray, Tournedos sur Seine et 7 communes de l'ex-SIAEP Andelle Seine Bord (hors Romilly sur Andelle) – Avenant unique n°3 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la passation de l'avenant unique n°3 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir avec la société VEOLIA-EAU sise 163-169 avenue Georges Clémenceau, 92 000 Nanterre, ainsi que tout document relatif à cet avenant.

16-174 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Vote du prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au 1^{er} juillet 2016

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté vote à l'unanimité les nouveaux tarifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, applicables à compter du 1^{er} juillet 2016 :

EAU POTABLE :

Le service est exploité sous forme d'une délégation de service public sur l'ensemble du territoire.

La tarification du service public de l'eau potable, hors taxes et hors abonnement, effective à compter du 1^{er} juillet 2016 pour l'ensemble des communes de l'Agglomération Seine-Eure est fixée par tranches progressives de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau. Les tarifs d'abonnement, en fonction du diamètre des branchements, sont fixés dans les contrats de délégation de service public.

	Tarifs au 1^{er} juillet 2016
<i>Total parts variables (part fermière et surtaxe)</i> Consommation de 0 à 50 m ³	1,2174 € HT / m³
<i>Total parts variables (part fermière et surtaxe)</i> Consommation de 51 à 150 m ³	1,4371 € HT/ m³
<i>Total parts variables (part fermière et surtaxe)</i> Consommation supérieure à 150 m ³	1,6128 € HT/ m³

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Pour l'ensemble des communes desservies par un réseau d'assainissement collectif, la tarification du service public d'assainissement, hors taxes, effective à compter du 1^{er} juillet 2016 est fixée à **1,4467 € HT / m³**. Le service public d'assainissement ne comporte pas d'abonnement.

Cette tarification ne concerne pas les zones traitées par des dispositifs d'assainissement non collectif.

16-175 - COMMANDE PUBLIQUE – TRANSACTIONS – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
– Protocoles de fin de contrats d'eau potable et d'assainissement – Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LANIC a demandé si l'Agglomération envisage de reprendre ces contrats en régie.

Monsieur CHRISTOPHE a répondu que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau communautaire et qu'une proposition sera faite en vue de modifier les contrats d'assainissement à l'horizon 2018 et à l'échéance 2019/2020 pour les contrats concernant l'eau potable.

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes des protocoles de fin de contrats à conclure avec la société *Veolia Eau*.

16-176 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – CYCLE DE L'EAU – Réception tacite des travaux de réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration d'Ecoparc 2 – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la réception des travaux dans le cadre d'une convention établie entre l'Agglomération Seine-Eure et la société SOURCES sise 3 rue Montpréau, 92 000 Nanterre et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à la réception des travaux, fixée au mois de mai 2011.

16-177 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière Eure – Déclaration d'Intérêt Général – Complément – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte de déclarer d'intérêt général les actions décrites ci-dessous,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la Déclaration d'Intérêt Général,
- autorise Monsieur le Président à solliciter auprès des partenaires financiers, l'obtention des aides pour la réalisation de la Déclaration d'Intérêt Général, ainsi que pour la réalisation des actions inscrites dans le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière Eure.

Les actions suivantes sont considérées d'intérêt général :

N° action	Intitulé de l'action	Subvention AESN
E1	Entretien de la ripisylve	40%
E2	Enlèvement d'embâcles négatifs	40%
E4	Nettoyage du lit et des berges	0%
R1	Recréation de ripisylve	80%
R2	Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (renouée, jussie...)	80%
R3	Lutte contre les espèces végétales indésirables (peupliers, résineux...)	80%
R4	Lutte contre les espèces animales envahissantes (rats musqués, ragondins...)	40 à 80 %
R5	Restauration de berge en génie végétal	80%
R6	Traitement de la surlargeur du cours d'eau et restauration du lit	80%

R7	Aménagement d'abreuvoir, de clôture, de franchissement de rivière	80%
R8	Restauration d'ouvrages d'art, de berges maçonnées et traitement des rejets sur berges maçonnées	0%
LM1	Entretien de zone humide	40%
LM2	Restauration de zone humide et de zone d'expansion des crues	80%
LM3	Restauration de bras mort ou bras secondaire	80%
LM5	Création de zone d'expansion des crues	80%

Il est précisé que l'Agglomération Seine-Eure apportera aux propriétaires privés une assistance technique, administrative et réglementaire, ainsi que l'octroi des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, mais la part des travaux non subventionnés restera à la charge des propriétaires.

L'Agglomération Seine-Eure portera les dépenses liées aux travaux et percevra les recettes liées aux subventions ainsi que la part versée par les propriétaires privés, dans le cadre de conventions à mettre place.

16-178 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Subventions au titre du projet urbain de cohésion sociale

Madame TERLEZ ayant terminé la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD la questionne :

« Qu'entendez-vous par le terme « analyse de la typologie de la population » ?

« Il s'agit de la situation familiale, du revenu fiscal, etc. Ni plus ni moins que du partage et d'une mise en commun des données afin de mieux répondre aux besoins de la population » précise Madame TERLEZ.

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire attribue à l'unanimité les subventions suivantes, soit au total 35 950 € :

- Expo mémoire des habitants – Association *Epireuil* 10 000 €,
- Education artistique et actions culturelles – Espace des deux rives 25 950 €.

Administrateurs de l'association *Jeunesse et Vie*, MM. COQUELET et NANIYOULA ne prennent pas part au vote.

16-179 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – COOPERATION DECENTRALISEE – Etude hydraulique du bassin versant du Zou – Communauté de communes du Zou

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD déclare :

« Monsieur ZOUTU, je vous aime bien quand vous êtes maire...

Surprise dans la salle.

Mais beaucoup moins quand vous devenez nationaliste. Où sont les subventions des Affaires étrangères ? C'est à votre Député de vous donner de l'argent. Pas à l'Agglomération » estime-t-il.

Monsieur ZOUTU répond :

« Je ne comprends pas votre raisonnement Monsieur VASSARD... Votre position n'est pas claire. Pourtant, dans ses délires, Monsieur PHILIPPOT a clairement dit qu'il fallait aller les aider, mais là-bas »...

« Au Front National, nous sommes d'accord pour aider, mais en utilisant le budget des affaires étrangères » indique Monsieur VASSARD.

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, **par 64 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire accepte de verser à la Communauté de communes du Zou la subvention de 120 000 € répartie sur 3 ans, soit 40 000 € en 2016, 40 000 € en 2017 et 40 000 € en 2018 afin de réaliser une étude d'élaboration d'une stratégie globale de gestion des eaux et d'adaptation aux changements climatiques dans le département du Zou au Bénin.

Il est également précisé que l'agglomération Seine-Eure reversera à la Communauté de communes du Zou la totalité des subventions reçues par l'ensemble des financeurs.

16-180 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COOPERATION DECENTRALISEE – Projets locaux de solidarité internationale – Attribution de subventions aux associations locales

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, **par 64 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil de communauté décide :

- D'accorder les subventions détaillées ci-dessous,
- D'autoriser le Président de l'Agglomération Seine-Eure à signer tout document relatif à l'attribution de ces aides financières.

Association	Siège	Projet	Coût total du projet	Subvention sollicitée	Proposition de la commission
ADEA BOKA	Pîtres	Projet de création d'un puit et d'un forage pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de Louguere en Mauritanie	25 260 €	10 104 €	10 104 €
Le Collectif Tiers Monde	Heudebouville	Réalisation d'un centre d'alphabétisation pour 5 groupements de femme à Bohicon au Bénin	4 360 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL					12 104 €

16-181 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Evolution de la gamme tarifaire

A l'issue de la présentation – très complète – de cette délibération par Monsieur DUVÉRE, Madame BLANDIN se félicite « que la nouvelle gamme tarifaire apporte de nouvelles réponses aux usagers et aux élus ».

Monsieur VASSARD repère surtout les hausses de tarifs « alors que vous faites du bénéfice ».

Madame BLANDIN rappelle les propos de Monsieur DUVÉRE : « Les services augmentent et les durées de certains abonnements, notamment ceux concernant la jeunesse, sont prolongées ».

Sur rapport de Monsieur DUVÉRE, **par 64 voix POUR et 1 voix CONTRE**, Le conseil communautaire, approuve la modification des tarifs des titres ci-dessous et adopte la nouvelle tarification à compter du 1er juillet 2016 :

Titres	Tarifs 2015	Tarif 2016	Evo 2015/2016
Mouv' 1H	1 €	1 €	0%
Mouv' 10 voyages	7 €	8 €	14,3%
Mouv' mensuel	25 €	26 €	4,0%
Mouv' annuel	NOUVEAU	260 €	
Mouv' mensuel Sénior	18 €	19 €	5,6%
Mouv' mensuel Jeune	11 €	11,50 €	4,5%
Mouv' annuel Jeune	110 €	115 €	4,5%
Mouv' annuel Ado	60 €	63 €	5,0%
Mouv' annuel Récré	38 €	40 €	5,3%
Ligne H	2,30€ A/R	1,50€ A/R	-34,8%

16-182 - FONCTION PUBLIQUE – REGIME INDEMNITAIRE – RESSOURCES HUMAINES –
Mise en place de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés et l'indemnité
pour utilisation d'une langue étrangère de niveau 2

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité de mettre en place l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés ainsi que l'indemnité pour utilisation d'une langue étrangère de niveau 2.

Le Conseil communautaire dit également que ces indemnités peuvent être versées à des agents titulaires ou stagiaires employés à temps complet, partiel ou temps non complet ainsi qu'aux agents contractuels.

« Est-ce une conséquence de la Loi MACRON sur le travail les dimanches et fêtes ? Parce que, franchement, 0,74 € par heure effective de travail c'est vraiment une avancée sociale ! » a ironisé Monsieur LANIC.

Monsieur LEROY a précisé que cette indemnité s'ajoute aux autres dispositions ; notamment l'indemnité mensuelle s'élevant à 13,69 €.

16-183 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RESSOURCES HUMAINES – Personnels
contractuels – Création de postes – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier ainsi le tableau des effectifs à la date du 6 juin 2016 :

- Création d'un poste d'attaché à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- Création de deux postes de techniciens contractuels à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 23 h 45.

Le Président
Bernard LEROY

